



Programme d'examen pour l'obtention du brevet de radar

(Annexe I de l'A.R. du 15 octobre 1993)

L'examen des candidats au brevet de radar comprend deux parties, à savoir :

A. Partie théorique

1. Théorie du radar :
 - 1.1. Ondes, généralités.
 - 1.2. Vitesse de propagation des ondes.
 - 1.3. Réflexion des ondes ; échos.
 - 1.4. Faisceau d'ondes.
 - 1.5. Principe du fonctionnement du radar.
 - 1.6. Echelle de l'image : portée du radar.
 - 1.7. Emplacement sur l'écran de l'aérien : ligne de foi.
 - 1.8. Cercles de distances.
2. Interprétation de l'image radar :
 - 2.1. Interprétation des échos en général.
 - 2.2. Observation de l'écran.
 - 2.3. Discrimination des échos : portée minimale.
 - 2.4. Echos caractéristiques.
 - 2.5. Limites des indications fournies par le radar.
 - 2.6. Echos perturbateurs.
3. Modes d'emploi de l'appareil radar :
 - 3.1. Temps de mise en marche.
 - 3.2. Réglage de la brillance de l'écran.
 - 3.3. Réglage du gain.
 - 3.4. Réglage des atténuations.
4. Indicateur de vitesse de giration

Partie pratique.

1. Mesures à prendre avant le départ :
 - 1.1. Mise en marche et réglage de l'appareil.
 - 1.2. Interprétation de l'image radar.
 - 1.3. Organisation du service à bord.
2. Navigation au radar :
 - 1.4. Navigation vers l'amont et vers l'aval.
 - 1.5. Virage vers l'amont et vers l'aval.
 - 1.6. Entrée et sortie d'un port ou d'une voie d'eau étroite.
 - 1.7. Rencontre et dépassement.
 - 1.8. Mouillage à un endroit indiqué.
 - 1.9. Conduite en cas de circonstances particulières : radar en panne, échos perturbateurs.